

Demande d'aide financière incitative 2025

Vous êtes employeur de main d'œuvre de moins de 50 salariés ou chef d'exploitation ou d'entreprise agricole sans salarié (les cotisants solidaires ne sont pas concernés par ce dispositif). Vous prévoyez des achats pour supprimer ou limiter certains risques et sollicitez une aide financière incitative auprès du service prévention des risques professionnels. Voici quelques informations à lire avant de compléter ce dossier.

- **Avant tout investissement, vous pouvez contacter le service prévention des risques professionnels pour un accompagnement le plus adapté à votre situation.**
- L'aide financière incitative permet une prise en charge de **50% du montant HT des investissements, dans la limite de :**
 - **1 000 euros pour les exploitations et entreprises agricoles pouvant justifier au cours des 12 derniers mois entre 0,5 (plus de 840 heures salariées) et 50 équivalents temps plein, sous réserve de disposer d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.**
 - **800 euros pour les exploitations et entreprises agricoles non employeurs de main d'œuvre (ou employeurs de moins de 0,5 équivalent temps plein).**
- Les dossiers doivent être adressés **dûment renseignés et signés, et accompagnés d'un RIB et des factures justificatives et datées de l'année 2025** à la MSA au plus tard le **01/11/2025**. Ils sont enregistrés au fur et à mesure de leur arrivée, chaque demande est examinée par le service prévention des risques professionnels et donnera lieu à une visite sur site d'un conseiller en prévention des risques professionnels dans les 3 mois.
En cas de rupture de budget, la MSA se réserve le droit de refuser le financement.
- Une demande d'AFI peut comporter plusieurs matériels, chaque investissement doit permettre de répondre à un des objectifs suivants :
 - **Risque TMS et contraintes posturales, gestes répétitifs :** acquisition d'équipements pour prévenir l'apparition des troubles musculo-squelettiques
 - **Risque ANIMAL et environnement de travail dans les élevages :** prévention des risques liés aux interventions directes sur animaux et aux interventions dans les bâtiments d'élevage
 - **Risque MACHINE :** aménagement des équipements de travail mobiles afin de prévenir le risque lié à leurs utilisations et/ou à l'environnement de travail
 - **Risque lié à la CHUTE DE HAUTEUR :** prévention des chutes de hauteur par la mise en place des mesures de protection collective
 - **Risque CHIMIQUE :** prévention des risques liés à l'utilisation ou à l'exposition de tout agent chimique via un équipement de protection collective ou à défaut, d'un équipement de protection individuelle avec ventilation assistée
 - **Risque BRUIT :** aménagement des locaux, et à défaut de protections collectives, utilisation de protections auditives moulées pour diminuer l'exposition au bruit
 - **Biosécurité :** installation d'un point hygiène en bâtiment d'élevage (par exemple : point d'eau avec lave-mains). Equipement soumis à validation du conseiller en prévention
- Vous ne pouvez pas demander d'aide financière incitative en 2025 si vous avez bénéficié d'un dispositif financier en 2023 ou 2024.
- Nous attirons votre attention sur le fait que la MSA se dégage de toute responsabilité en cas de contrôle si cofinancement par un autre organisme.

Pour joindre le service prévention des risques professionnels :

Adresse postale
MSA – Service prévention des risques professionnels
CS 36500
59716 LILLE CEDEX 9
Mail : contactprp.blf@msa59-62.msa.fr
Téléphone : 03.20.00.21.78 - 03.21.24.60.69

Demande d'aide financière incitative 2025

Présentation de l'entreprise

Nom : ☐ Employeur de main d'oeuvre ☐ Non-employeur (- de 0,5 ETP)

N°SIRET : Nom entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone/Portable : E-MAIL :

Critères d'éligibilité *(cochez les cases concernées)*

	MSA (*)
Vous disposez du document unique d'évaluation des risques professionnels (obligatoire pour un employeur de main d'œuvre) : ☐ OUI - ☐ NON Date de réalisation :/...../..... - Date de dernière mise à jour :/...../.....	☐
Vous êtes à jour du paiement des cotisations sociales : ☐ OUI - ☐ NON	☐
Le matériel pour lequel vous sollicitez cette aide financière incitative doit être neuf ou d'occasion et conforme à la réglementation en vigueur : ☐ OUI - ☐ NON	☐
Si siège de tracteur, présence d'une ceinture de sécurité : ☐ OUI - ☐ NON	☐
Rappel : Vous ne pouvez pas demander d'aide financière incitative en 2025 si vous avez bénéficié d'un dispositif financier en 2023 ou 2024.	☐

(*) Merci de ne rien noter dans la colonne grisée, sous peine d'annulation du dossier

Documents joints au dossier

	MSA (*)
Relevé d'Identité Bancaire	☐
Facture(s) d'achat(s) de l'année 2025	☐

(*) Merci de ne rien noter dans la colonne grisée, sous peine d'annulation du dossier

Situation de travail	Nature de l'investissement	Montant HT	Montant AFI (*)
<i>Exemple : Conduite de tracteur</i>	<i>Exemple : Siège de tracteur pneumatique avec ceinture de sécurité obligatoire (Installation de l'ancienne ceinture ou d'une nouvelle)</i>	<i>Exemple : 1500,00</i>	<i>Exemple : 750,00</i>
Totaux			
Montant de l'aide financière après application du plafond ☐ EMO ☐ NSA			

(*) Merci de ne rien noter dans la colonne grisée, sous peine d'annulation du dossier

Date de la demande :	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Date de la visite :	Signature
Nom du signataire :		Nom du CP :	
☐ J'ai pris connaissance des conditions d'attribution			